

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
--------------------------------	--	--

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 24 novembre 2022, le Comité Syndical de nouveau légalement convoqué le 25 novembre 2022, s'est assemblé le 30 novembre 2022 à 20h00, au Plessis Pâté, sous la Présidence de M Brahim OUAREM

Nombre de membres en exercice : 62

Présents : Pascal FOURNIER, Anne SCACCHI, Véronique MAYEUR, Jean-Claude DELIANCOURT, Stéphane BELLEC, Patrick BARRANCO, Sylvain HAMARD, Ruddy SITCHARN, Gaelle NEDELEC, Nathalie PFEIFFER, Sylvain TANGUY, Hervé FORCONI, Brahim OUAREM, Wilfrid HILGENGA, Michel TERRIER, Joel VALETTE, Sami BEN OUADA, Daniel CORRE, Jean-Paul REYNAUD, Gino BERTOL, Jacques GOMBAULT, Marie-France PIGEON, Laurence BUDELOT, François PAROLINI, Bernard ECK, Corinne CORDIER, Frédéric PYOT, Karl DIRAT, Vivianne LE BLANC, Jean-Claude LE ROUX

Pouvoirs : Grégory GOBRON, Patrice SAC, Khellaf BENIDJER, Philippe BOUSSELET, Daniel ESPRIN, Nicolas FOUQUE, Yann PETEL, Abena GABIN

Absents excusés : Eric JANIN, Romain COLAS, Michel PELTIER, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Dominique BOUGRAUD, Michel BISSON, Grégoire de LASTEYRIE, Michael DAMIATI, Eric GRILLON, Lamia BENSARSA REDA, Joelle EUGENE, Didier GONZALES, Jean-Bernard BIGA, Edouard MATT, Michel NOEL, Marianne DURANTON, Serge HUBERT, Joseph DELPIC, Pierre-Henri CELLIER, Gérard RASSIER, Ariel SHEPS, Marc GUERTON, Gilles FRAYSSE,

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Hervé FORCONI est désigné secrétaire de séance,

OBJET : INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 5211-8

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires

Considérant que chaque établissement public adhérent a été appelé à désigner ses représentants titulaires et leurs suppléants pour siéger au sein du comité syndical

Considérant que le SIARCE et l'Etablissement public Grand Orly Seine Bièvre ont désignés leurs représentants

Considérant qu'il convient également d'accueillir les représentants de la commune de Guibeville

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la désignation des représentants des communes et établissements suivants :

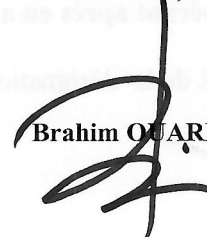
L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Collectivité	Délégué titulaire		Délégué suppléant	
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	Eric	GRILLON	Patrick	QUEIRON
	Patrice	SAC	Nadine	RIBERO
	Lamia	BENSARSA REDA	Sébastien	BENETEAU
	Sylvain	HAMARD	Caroline	DELAVEAU-PIERACCI
	Joelle	EUGENE	Sylvie	LAIGNEAU
	Didier	GONZALES	Alain	LALOE
	Jean-Bernard	BIGA	Arielle	MERINA
SIARCE	Wilfrid	HILGENGA	Christian	PIERRE
	Michel	TERRIER	Pierre	SEMUR
	François	PLANTE	Joel	VALETTE
	Sami	BEN OUADA	Maël	GUERBADOT
	Gérard	RASSIER	Patrick	BELLANGER
	Daniel	CORRE	Marc	LUCAS
	Xavier	DUGOIN	Jean-Paul	REYNAUD
	Gino	BERTOL	Frédéric	MOURET
	Jacques	GOMBAULT	Matthieu	DELCAMBRE
	Marie France	PIGEON	Jean-Claude	QUINTARD
	Laurence	BUDELOT	Marie-José	BERNARD
	François	PAROLINI	Daphné	RACT-MADOUX
	Ariel	SHEPS	Mariannick	MORVAN
	Bernard	ECK	Dominique	COUTON
	Corinne	CORDIER	David	MOREAU
	Bruno	PIRIOU	Frédéric	PYOT
	Marc	GUERTON	Aurélie	GROS
Yann	PETEL	Jean-Philippe	CATHELOT	
Karl	DIRAT	Kimou	ACHIEPI	
GUIBEVILLE	Gaëlle	NEDELEC	Christian	BROUSSET

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,


Brahim OUAREM

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité